

SOLUTION EMPLOI SARTHE

Accompagnement et  
reclassement spécialisé

## Solution Emploi Sarthe accompagne le salarié et l'entreprise

en augmentant la possibilité de reclassement  
d'un salarié dans un emploi durable,  
et en limitant les risques de tensions  
entre  
l'entreprise et le salarié.

*Vous pouvez contacter :*

**Thierry ROQUAIN - Laurence PERCHERON**  
Consultants en reclassement professionnel spécialisé handicap

02 43 50 07 98 - 06 29 40 18 35  
[t.roquain@solution-emploi-sarthe.fr](mailto:t.roquain@solution-emploi-sarthe.fr)

Site internet : <http://solution-emploi-sarthe-85.websself.net/>

Service Solution Emploi Sarthe  
de l'association Sarth' Compétence et Emploi  
11, Rue de Pied Sec – 72100 Le Mans  
Fax : 02 43 50 07 81



## La Cellule de reclassement professionnel de S.E.S

s'engage doublement et indivi-  
duellement auprès de l'employeur  
et du salarié lorsqu'une inaptitude  
au poste est envisagée.



### Et pour l'entreprise des solutions à toutes les étapes

- ◆ Une information sur le dispositif avant licenciement,
- ◆ Des conseils sur les effets d'une inaptitude au poste et sur les conséquences d'un licenciement,
- ◆ Une solution immédiate à votre salarié pour une sortie simple de la procédure de licenciement et un retour pérenne vers l'emploi dans le cadre d'une action sociale et sociétale.

### Cet accompagnement peut être pris en charge par :

- √ L'employeur directement,
- √ Le plan de formation de l'entreprise,
- √ Le 10 % de la DOETH,
- √ Autres partenaires,

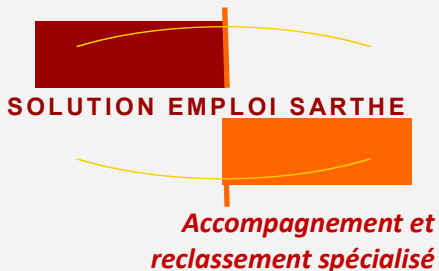


SOLUTION EMPLOI SARTHE

Accompagnement et  
reclassement spécialisé

**S.E.S. apporte au salarié un accompa-  
gnement dès le début de la procédure  
d'inaptitude au poste**

- ◆ Accompagnement du bénéficiaire,
- ◆ Evaluation des freins à lever,
- ◆ Appui à une reconversion professionnelle personnalisée et adaptée.



**Solution Emploi Sarthe** apporte une gamme de services spécifiques à toutes les étapes de la procédure **d'inaptitude au poste**.

**Cette prestation peut être signalée par le médecin du travail ST 72, le service social de la CARSAT ou demandée par l'entreprise ou le salarié.**

#### **Avant la prononciation de l'inaptitude au poste et pendant la procédure de licenciement**

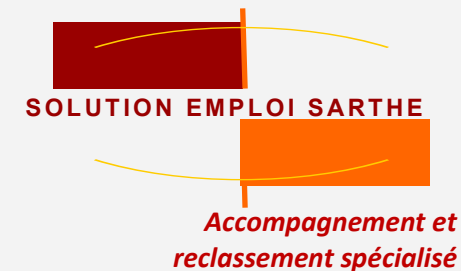
- ✓ Information et conseil dans le cadre d'une éventuelle procédure de licenciement,
- ✓ Accompagnement du bénéficiaire à la prise de conscience de ses limites,
- ✓ Analyse des possibilités de retour à l'emploi du bénéficiaire,
- ✓ Appui technique à l'entreprise dans le cadre de la procédure administrative de licenciement,
- ✓ Restitution au médecin de Santé au Travail ou au médecin conseil de la CARSAT.

**SOLUTION EMPLOI SARTHE** s'engage doublement et individuellement auprès de l'employeur et du salarié lorsqu'une inaptitude au poste est prononcée.

Ce contrat d'engagement est soumis à un dossier de confidentialité, accompagné d'une relation privilégiée avec le médecin du travail. Il est signé et validé avec l'accord des deux parties en cas de procédure aboutissant à un licenciement.

La prestation de la cellule de reclassement spécialisée Travailleur Handicapé de SOLUTION EMPLOI SARTHE est portée par l'association Sarth' Compétence et Emploi et est facturée à l'entreprise de manière forfaitaire.

Avec l'accord du salarié et de l'entreprise (prestation financière), **possibilité d'adhérer à la cellule de Reclassement spécialisée**



**Accompagnement individualisé et immédiat pendant 12 mois**, par un référent unique, ayant pour but de préparer votre démarche de retour à l'emploi après l'arrêt de travail (inscription Pôle Emploi.....)

#### **Après le licenciement**

- ✓ Accompagnement individualisé, dynamisation,
- ✓ Diagnostic, construction d'un plan d'action, d'un projet professionnel, analyse des points de progrès et valorisation,
- ✓ Entretiens réguliers au cours desquels peuvent être prescrits des prestations (avec Pôle Emploi et l'AGEFIPH) ou des actions de formation,
- ✓ Apprentissage des Techniques de Recherches d'Emploi,
- ✓ Prospection et analyse des offres d'emploi,
- ✓ Retour et suivi dans l'emploi.

#### **Des phases d'accompagnement permettant :**

- ◆ De développer des capacités à lever les freins
- ◆ De travailler à l'élaboration d'un projet professionnel adapté
- ◆ Le développement de l'autonomie
- ◆ La remobilisation des bénéficiaires
- ◆ De limiter ou d'éviter les situations d'exclusion